



Municipalité de  
**SAINT-ALPHONSE**

## **AVIS PUBLIC**

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Alphonse, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Le Conseil municipal de Saint-Alphonse a adopté à une séance ordinaire, tenue le 7 mars 2022, le Règlement numéro 332-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux de la Municipalité de Saint-Alphonse.

Que le Règlement numéro 332-2022 a pour objet et conséquence de réviser et de remplacer le Règlement 305-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal ou si le site web de la municipalité.

Que le règlement entre en force et en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Alphonse  
Ce 9 mars 2022

Annick Duguay Cormier,  
Directrice générale et greffière-trésorière